



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académies
Aix-Marseille
Nice

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aix-en-Provence, le 8 novembre 2018

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

N° 328 /2018

- Vu le code de l'éducation,
- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955, modifiée, portant réorganisation des Œuvres Universitaires et Scolaires,
- Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,
- Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- Vu la circulaire MESRI – DGEIP A2-1 N° 2018-125 du 18 octobre 2018 relative au renouvellement des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des CROUS,
- Vu l'arrêté rectoral du 22 octobre 2018 fixant la date des élections au 22 novembre 2018 dans l'académie d'Aix-Marseille,
- Vu les avis émis par les membres de la commission électorale réunie le 8 novembre 2018,

A R R E T E

ARTICLE I :

Les 4 listes suivantes des candidats aux élections des représentants étudiants au Conseil d'Administration du CROUS d'Aix-Marseille Avignon (scrutin du 22 novembre 2018) annexées au présent arrêté, sont déclarées recevables :

- Bouge ton Crous avec Inter'asso et tes BDE
- UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes : tu votes pour des élu-e-s efficaces, tu décides d'améliorer ton Crous et le système de bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie !
- UNI : Un Crous d'avance !
- Union Nationale Solidaire Etudiante - UNSE

ARTICLE II :

Le directeur général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'Académie d'Aix-Marseille, assisté de la commission électorale constituée en application de l'arrêté ministériel susvisé, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard BEIGNIER